



ASSOCIATION
CANADIENNE
DE
REIKI

Formulaire d'UFC
(unité de formation continue)

Définition de l'UFC selon l'ACR : Une unité de formation continue représente une (1) heure de participation active au sein d'un groupe de formation continue organisé sous la supervision de personnes responsables et compétentes. Ceci comprend et se limite à la participation lors d'une soirée de pratique de Reiki organisée par un enseignant autorisé de l'ACR, d'un échange de Reiki organisé par l'ACR ou d'un salon sur la santé et le mieux-être.

Renseignements sur le membre étudiant de l'ACR ou le demandeur d'adhésion

Prénom et nom : _____ N° d'adhésion : _____

N° de téléphone : _____

Courriel : _____

Directives à l'attention de l'enseignant autorisé

Veuillez indiquer dans ce formulaire le nombre d'UFC que vous attribuez au demandeur nommé ci-dessus pour avoir assisté et participé à :

Une soirée organisée par un enseignant de l'ACR : Heures : _____ Date : _____

Un échange de Reiki organisé par l'ACR : Heures : _____ Date : _____

Un salon sur la santé et le mieux-être organisé par l'ACR : Heures : _____ Date : _____

Le temps alloué à une UFC doit être en fait celui du membre étudiant nommé ci-dessus ou d'un demandeur d'adhésion qui a participé à une pratique de Reiki. Si, par exemple, votre soirée de pratique est d'une durée de trois (3) heures, mais que seulement deux (2) heures de la soirée sont consacrées à la pratique de Reiki et le temps restant à des activités autres que la pratique, alors seulement deux (2) crédits d'UFC seront attribués. Les formulaires d'UFC peuvent être utilisés par les membres étudiants et les demandeurs d'adhésion afin d'accumuler les heures nécessaires pour remplir les exigences de pratique ou d'étude de cas.

Nom de l'enseignant autorisé de l'ACR : _____
(veuillez écrire en lettres moulées)

Signature de l'enseignant de l'ACR autorisé : _____

N° d'adhésion de l'enseignant de l'ACR autorisé : _____

Courriel de l'enseignant de l'ACR autorisé : _____